

Objet : Réglementation de la circulation sur le parcours de la Procession du 8 décembre 2022 de 17h30 à 19h00.

Le Maire de la Ville de BRIGNAIS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'ordonnance 58 1216 et le décret 58 1217 du 15 décembre 1958 relatifs à la police de la circulation routière,
Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière,
Vu l'arrêté du 8 avril 2022 concernant le stationnement réglementé sur certaines rues de Brignais,

Considérant la demande de la Paroisse Catholique Saint Clair de Brignais,
Considérant que pour faciliter ce défilé et assurer la sécurité des véhicules et des piétons sur le parcours, il y a lieu de prendre les mesures suivantes :

- ARRÊTE -

ARTICLE 1

Le parcours du défilé est limité aux rues suivantes :

- Départ place Gamboni,

- place du Pont Vieux, - avenue de Verdun - rue Casse Froide - rue de la Giraudière - - passage du Couvent - rue du René Mondonneix - rue du Presbytère.

Retour par

- rue du Presbytère - rue de la Giraudière - rue Casse Froide - traversée avenue de Verdun - place du Pont Vieux

ARTICLE 2

La circulation des véhicules automobiles sera interdite sur tout le parcours du défilé. Les agents de Police municipale se réservent le droit d'interdire la circulation de tous véhicules sur certaines des voies visées à l'article 1, en cas de nécessité. Une déviation sera mise en place pour les véhicules en transit suivant l'avancée de la procession.

ARTICLE 3

Le défilé aura lieu le **jeudi 8 décembre 2022 de 17h45 à 18h50.**

ARTICLE 4

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication sur le site de la commune.

ARTICLE 5

Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Brignais, Monsieur le Chef de service de la Police Municipale, Madame la Capitaine des Sapeurs pompiers de Vourles-Brignais, et tous les agents de la force publique chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU RHÔNE

VILLE DE BRIGNAIS
28 rue Général de Gaulle
69 530 BRIGNAIS
Téléphone : 04 78 05 15 11
Courriel : contact@mairie-brignais.fr
www.brignais.com

Insee 027 - Code APE 8411Z - Siret 216 900 274 00012

Fait à Brignais, le 28 novembre 2022
Po Le Maire,
Serge BÉRARD.

Jean-Pilippe SANTONI
Conseiller Municipal Délégué à la Sécurité et
à la Prévention,

